

Séance du mercredi 24 mars à 19h30
à la salle des Fêtes

Sous la Présidence de Monsieur Steve Deriaz, l'ordre du jour est le suivant :

1. Appel d'entrée.
 2. Acceptation du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2020.
 3. Communications du Bureau.
 4. Communications de la Municipalité.
 5. Liste des prochains préavis.
 6. Rapport de la commission de gestion sur la tournée de plaine du 28 novembre 2020 et vote.
 7. Divers et propositions individuelles.
 8. Appel de sortie.
-

1. Appel d'entrée.

Mme Myriam Deriaz, secrétaire du conseil, procède à l'appel d'entrée : 36 conseillères et conseillers sont présents et 3 absents. Les absents sont : Mesdames Cand Marianne, Merz Gratini Andréa et Monsieur Von Ow Armin.

Le Président informe que le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Aucune demande de modification de l'ordre du jour n'étant faite, il est accepté et sera suivi tel que présenté.

2. Acceptation du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2020.

Monsieur le Président informe qu'une erreur s'est glissée dans le PV et qu'elle a été corrigée. La phrase corrigée est : « ce qui fait un excédant de charges de fr. 16'932.26. »

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec les remerciements à son auteure et sa lecture n'est pas demandée.

3. Communications du Bureau.

Le Président remercie le Bureau et les conseillères et conseillers présents le 7 mars dernier pour leur travail lors du dépouillement des élections communales et votations fédérales. Il félicite tous les conseillers et conseillères réélus pour la prochaine législature ainsi que Monsieur Mettraux pour sa réélection à la Municipalité. Il informe qu'il y a bien eu une erreur d'impression pour la liste des candidats à la Municipalité pour le premier tour. Le Bureau s'est réuni le 18 février pour en discuter. Après discussion et après recommandations des Autorités Cantonales, ils ont décidé d'accepter les deux listes. Ce

qui veut dire que si une personne mettait les deux feuilles pour la Municipalité, le vote n'était pas considéré comme nul.

A la fin de la séance, Monsieur le Président invite un responsable de chaque groupe à venir vers lui.

A ce jour, une personne s'est manifestée pour le poste de secrétaire à savoir Madame Ariane Vittet qu'il remercie.

4. Communications de la Municipalité.

La parole est donnée à Monsieur le Syndic Julien Cuérel.

Ce dernier informe que :

- Concernant les travaux du séparatif En Contornet, les travaux sont bientôt terminés et pour l'instant il n'y a pas de dépassement dans les coûts. D'autres travaux ont dû être faits en urgence notamment le réservoir a été mis en eaux et en changeant une conduite, la Municipalité s'est rendue compte que la conduite d'eaux usées était en mauvais état mais en plus sous-dimensionnée ce qui posait problème. Elle a donc été changée dans l'urgence, ce qui a coûté Fr. 22'000.00.
- 22 arbres ont été plantés sur les terrains communaux.
- Le cabinet médical a été ouvert au mois de janvier 2021, c'est une collaboration avec le réseau santé du balcon du Jura qui gère le cabinet. Il est amené à être développé avec plusieurs autres disciplines médicales comme de la physiothérapie par exemple. Aujourd'hui 2 médecins viennent de l'Hôpital de Ste-Croix et assurent la permanence médicale mais normalement avant l'été un médecin permanent s'installera dans le cabinet. Monsieur Cuérel rappelle l'importance de déposer son dossier médical même si ce n'est pas pour une consultation dans l'immédiat mais ça permet de faire le travail en amont, de récupérer le dossier médical et de rentrer l'ensemble des données dans le système informatique.
- Le Bureau de poste à l'administration communale va ouvrir le 6 avril. Pour l'Hôtel-de-Ville, l'accueil de jour a ouvert au mois de janvier. Ils ont déménagé vendredi les bureaux de l'administration qui sont maintenant au rez-de-chaussée. Deux nouvelles personnes ont été engagées à 50 %. De plus la boursière Madame Osti part à la retraite au 31 mai 2021 et pour la remplacer, une personne a été engagée également à 50 % à partir du 1er juin. Une inauguration est prévue, selon les conditions sanitaires, le week-end du 4-5-6 juin 2021.
- Monsieur Olivier Mettraux prend la parole pour l'AIVB. Il informe que depuis le 3 mars le réservoir La Montagne est en fonction. L'eau n'est plus chlorée et il n'y a plus de turbidité, donc de sable, dans l'eau. Une inauguration sera prévue avant la fin de la législature, normalement début juin et tout le monde sera invité pour venir voir le réservoir.
- Dans deux semaines environ, quelques travaux vont être entrepris au niveau des Prés-Doux pour des captages et des infiltrations pour valider la concession établie par le Canton. Ces travaux dureront environ deux mois.

La Municipalité est remerciée pour ces communications.

5. Liste des prochains préavis.

Il n'y a pas de préavis à déposer.

6. Rapport de la commission de gestion sur la tournée de plaine du 28 novembre 2020 et vote.

La marche à suivre proposée par le Président est acceptée.

La parole est donnée à Madame Yveline Guignard, Présidente de la commission, pour la lecture de son rapport.

Observation n° 1 :

La Cogest accepte la réponse de la Municipalité.

Madame Annette Donnier précise juste que les poubelles fermées par des morceaux de cartons le sont temporairement à cause de COVID et que c'est ainsi dans beaucoup de collèges.

Observation 2 :

La Cogest accepte la réponse de la Municipalité mais tient à préciser que certains aspects pratiques doivent être revus dans un délai raisonnable.

Monsieur Marc Von Ow demande si ce bâtiment va rester un collège et donc si ça vaut la peine de déposer un préavis.

Monsieur Cuérel répond que le débat se fera au moment où il y aura le préavis sur l'étude mais il répond que pour le collège d'en-bas il y a 3 classes et pour le collège d'en-haut, une dizaine de classes. Même si aujourd'hui deux classes ne sont pas utilisées, il y a encore des enfants qui arrivent et elles restent nécessaires. Pour rappel, la Municipalité s'était battue pour que les classes de la 1 à la 8P restent à Baulmes et ceci nécessite d'avoir des locaux suffisants.

Observations 3 :

La Cogest accepte la réponse de la Municipalité.

Lecture de la fin du rapport est faite.

Le Président ouvre une discussion sur l'ensemble.

Monsieur Grégory Perusset demande au sujet de l'Hôtel-de-Ville s'il y a eu des surprises par rapport aux travaux déjà effectués et si la Municipalité pense être dans le tir financièrement.

Monsieur Cuérel répond qu'il n'y a pas eu de surprise concernant les travaux jusqu'ici. Concernant le coût des travaux, à la connaissance de la Municipalité sur la base des informations données par le bureau d'architecture et à ce jour il n'y a pas non plus de surprise financièrement.

Monsieur Luc Pillevuit demande un complément d'information concernant le cabinet médical. Il se demande que deviendra le réseau santé du balcon du Jura une fois qu'un médecin sera installé.

Monsieur Cuérel répond que l'option choisie a été de dire que le réseau santé balcon du jura gère le cabinet. Les locaux sont mis à disposition par la Municipalité mais le reste est géré par le réseau santé. Ils recherchent le médecin et celui-ci sera salarié du réseau santé.

Madame Carmen Perusset demande, étant donné qu'il était annoncé que les travaux seraient finis en mars, s'il y a un nouveau délai annoncé ?

Monsieur Julien Cuérel répond que l'inauguration se fera le 4-5-6 juin et que donc les travaux seront finis pour cette date.

La parole n'est plus demandée. Le Président clôt la discussion.

Monsieur Steve Deriaz donne lecture des conclusions du rapport à savoir :

En conclusion, la Commission de gestion vous propose, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers :

- d'accepter le rapport tel que présenté en tenant compte des observations formulées par la Commission,
- de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion du patrimoine de plaine portant sur l'exercice 2020,
- de donner décharge à la Commission de gestion pour cette partie de son mandat.

Le rapport est accepté à l'unanimité.

7. Divers et propositions individuelles

Monsieur Schmid demande où en est la pose d'un lampadaire sur le chemin qui va du côté de l'Abergement. En effet, il y a eu un incident avec des enfants qui marchaient à cet endroit. Est-ce que ce serait du solaire ou un autre modèle ?

Monsieur Cuérel répond que la pose de ce lampadaire dépend de l'étude sur la mobilité du village.

Monsieur Marc Von Ow demande s'il est possible de connaître le nom des nouvelles personnes engagées.

Monsieur Cuérel répond qu'il s'agit de :

Monsieur Quentin Zehnder, boursier

Madame Carmen Houriet

Madame Camille Hude.

Monsieur Patrick Mettraux tient les propos suivants :

*« Monsieur le Président,
Mesdames les conseillères,
Messieurs les conseillers,*

J'ai été interpellé par plusieurs citoyens du village qui aimeraient des réponses.

Est ce que les employés communaux sont astreint au service hivernage, si oui pourquoi ils les voient rentrer à la maison en fin de journée et c'est monsieur le municipal M. Jacques-Yves Deriaz qui prend la relève pour le déblaiement et le salage du village.

Au sujet des travaux de l'Hôtel de Ville, pourquoi monsieur le municipal y participe ? N'a t on pas donné ces travaux aux entreprises et a un architecte?

Les citoyens voient Monsieur le municipal faire des travaux dans le village, des élagages, réparer les places de jeux, nettoyer devant l'Hôtel de Ville, semer l'engrais sur les terrains de foot, etc.

M. Jacques-Yves Deriaz est municipal et non un employé communal.

Pour rappel, à la déchetterie, la commune avait employé des personnes à qui à l'âge de la retraite on leur a demandé d'arrêter leurs activités et ceci aussi pour la Société du chauffage à distance ou la Commune est actionnaire majoritaire

Notre municipal Monsieur Jacques-Yves Deriaz a atteint l'âge de la retraite au mois de juillet l'année passée et par impartialité il ne devrait plus faire des heures de travail au sein de la commune mis à part ses heures de vacation en temps que Municipal. Les citoyens pensent que nous avons assez de personnel ou sinon il faudrait revoir la charge de travail et ils trouvent que c'est trop facile de s'octroyer du travail en prétextant n'importe quelle excuse.

Qu'est ce qu'en pense le conseil a ce sujet ? »

Monsieur Marc Von Ow informe que toutes les heures de vacation de chaque municipal sont notées et détaillées. Il pense que Monsieur Jacques-Yves Deriaz fait en effet beaucoup pour la commune mais qu'il ne note pas forcément toutes ses heures.

Il demande ce qu'il en est des baux pour les chalets d'alpage. Par exemple pour Grange-Neuve l'amodiateur va bientôt changer, mais il n'a jamais vraiment su comment fonctionnaient les baux et demande des informations à ce sujet.

Monsieur Cuérel répond qu'il s'agit d'un contrat « hybride ». Aujourd'hui c'est un contrat entre la commune et le syndicat de Chavornay. Monsieur Perriard est berger pour le syndicat de Chavornay et gère la buvette. La Commune facture une location au Syndicat mais dans le bail de cette location, il y a un montant que la commune encaisse et facture à Monsieur Perriard. A la fin de cette année, le Syndicat de Chavornay ne louera plus Grange-Neuve et Monsieur Perriard ne sera donc plus berger, en effet la Municipalité avait déjà annoncé qu'ils souhaitent que les chalets soient amodiés à des personnes de Baulmes.

Monsieur Marc Von Ow demande s'ils ont décidé pour le futur bail de séparer le chalet de l'amodiateur.

Monsieur Cuérel répond que le bail sera différent mais que la situation est compliquée car l'amodiateur doit avoir un berger et pour éviter qu'il y ait des problèmes ou des tensions il faudrait que le berger soit aussi responsable de la buvette. Donc même s'il y a deux baux, il y a quand-même une discussion qui doit se faire entre le tenancier, le berger et l'amodiateur. Mais il y aura deux baux à loyers pour que ce soit moins compliqué en cas de problème.

Madame Poncet Schmid demande en lien avec les travaux qui auront lieu entre Vuiteboeuf et Sainte-Croix, quelles sont les informations de la Municipalité pour un éventuel agenda, les déviations qui seront mises en place et sur les impacts pour Baulmes.

Monsieur Cuérel répond que la planification n'est pas encore faite et il n'y a pas encore eu formellement de discussion. Mais de manière informelle, la Municipalité a déjà pu faire part de ses inquiétudes. Ce qui a été dit, c'est qu'il y aurait le moins possible de fermetures de routes. Dans tous les cas, des solutions seront trouvées.

Madame Poncet Schmid demande de quelle genre de solutions il s'agit.

Monsieur Cuérel répond que comme ces travaux seront faits dans 4 à 6 ans, il n'est pas possible de répondre pour le moment. Mais des solutions pourront être discutées dès le moment où ils auront le planning exact des travaux.

La parole n'est plus demandée, Monsieur Steve Deriaz clôt la discussion.

8. Appel de sortie

La secrétaire du conseil procède à l'appel de sortie. 36 conseillères et conseillers sont présents et 3 absents.

Monsieur le Président lève la séance à 20h25.

Le Président :

La Secrétaire :

Steve Deriaz

Myriam Deriaz

Baulmes, le 9 avril 2021